

A retourner impérativement **en mairie** même si l'enfant ne mange pas au restaurant scolaire

Inscription à la restauration scolaire - Année 2024-2025

1- L'élève

Nom Prénom

Fille Garçon

Naissance Lieu de naissance Dpt

Date d'entrée à l'école En classe de

2- Renseignements concernant les responsables légaux de l'enfant

Le représentant légal 1 : Nom Prénom

Adresse:.....

N° tél. domicile N° tél. portable.....

Mail

Quotient familial janvier 2024 (fournir attestation CAF Janvier 2024)

Destinataire de la facture oui non

Le représentant légal 2 : Nom Prénom

N° tél. domicile N° tél. portable.....

Mail

Adresse:.....

Quotient familial janvier 2024 (fournir attestation CAF Janvier 2024)

Destinataire de la facture oui non

3- Fréquentation de la restauration scolaire

Cette réservation obligatoire servira de base à la facturation mensuelle

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Jamais

Pour toute absence, merci d'en informer la restauration scolaire
par téléphone au 05 62 23 83 35 ou par mail : restauration@sainte-foy-de-peyrolieres.fr

4- Fréquentation de l'Accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires)

L'Accueil de Loisirs (ALSH) est géré par la MJC Lherm

Les enfants sont accueillis le mercredi de 12h30 à 18h30 et les vacances de 7h30 à 18h30

Pour une 1ère inscription, retirer le dossier sur le site de la MJC Lherm (www.mjclherm.fr)

Plus de renseignements au 05.61.56.02.32

Votre enfant fréquentera-t-il l'ALSH ? Non Oui

Si OUI => Le mercredi Les vacances scolaires Occasionnellement

5- La première semaine de la rentrée

La 1ère semaine d'école, votre enfant sera-t-il présent au restaurant scolaire ? oui non

Lundi 02/09 Mardi 03/09 Mercredi 04/09 Jeudi 05/09 Vendredi 06/09

6- Pratiques et allergies alimentaires (cocher la case correspondante)

Allergie alimentaire Non Oui

Si oui, merci de préciser :

Si oui, Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) obligatoire, fournir un certificat du médecin.

Autres pratiques Préciser :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la restauration scolaire et en accepter les dispositions.

Fait à

Le

Signature des représentants légaux

A retourner impérativement **en mairie** même si l'enfant ne mange pas au restaurant scolaire